

FICHE PROJET
PROGRAMMATION

**Comité de programmation du 06.07.2017,
Programme Leader
CP n° 2-2017
Mende**

Intitulé du projet : Exposition Lozère Sauvage

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Mende

Coordonnées :

Hôtel de ville – Place Charles de Gaulle – 48000 MENDE – 04 66 49 40 09

*Ce projet s'inscrit dans le fiche action n° 3
« Soutenir les initiatives locales favorisant un cadre de vie de qualité et durable »
Et dans l'objectif opérationnel
« Renforcer l'image nature du patrimoine »
Et dans le type d'opération
« Soutien à la promotion et la valorisation de l'image nature du territoire »*

Description du projet :

Objectifs :

Mettre en valeur le patrimoine naturel du Gal Terres de vie en Lozère.

Contenu de l'action :

Exposition de photos réalisées par Benoît COLOMB, passionné de photographie et amoureux de la Lozère.

Cette exposition sera réalisée en extérieur, dans le cœur de la ville de Mende et proposera une cinquantaine de photographies mettant en valeur chaque facette du territoire du Gal Terres de vie en Lozère. Elle se déroulera du 1er juillet au 31 août 2017, et permettra d'offrir aux passants, lozériens et vacanciers, une vision sauvage des paysages du territoire, et notamment de la Margeride, de la Vallée du Lot, du Mont Lozère et des Cévennes.

Résultats attendus :

Promouvoir et valoriser l'image nature du territoire.

Lieu d'implantation :

Mende

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant HT en €	Co-financement	Montant en €	Taux
Communication	16 481,00	Conseil départemental de la Lozère	7 231,74	40 %
Frais salariaux	1 598,37	FEADER-Leader	7 231,74	40 %
		Autofinancement	3 615,89	20 %
Total	18 079,37	Total	18 079,37	100 %

Le comité technique du 16.03.17 :

Remarques du comité technique :

Le Conseil départemental précise qu'à ce jour aucune décision n'a été prise sur la subvention qui a été demandée.

Le comité technique souhaite connaître quel est le matériau qui sera utilisé pour la confection des pupitres qui seront le support des photos ainsi que leurs dimensions. Et le matériau utilisé sera-t-il local ?

Le comité remarque que le pied du pupitre représente « l'infini » de la Lozère. Il suggère que celui-ci ne prenne pas trop de place afin que ce soit les photos qui soient mises en avant et non le support.

Le comité technique préconise que cette exposition puisse être réutilisée à la fois au sein du territoire mais aussi à l'extérieur du département dans le cadre de salons (par exemple pour « La Lozère pousse le bouchon » à Lyon) afin que cette exposition serve à la promotion du territoire.

De plus, il souhaite que la question du prêt des pupitres soit abordée. Seront-ils facilement déplaçables ? En effet il est important que le support soit suffisamment solide et facilement mobile afin que cette exposition puisse être diffusée sur des salons et ailleurs sur le territoire. Afin que les supports ne soit ni abimés, ni volés, le comité technique demande s'ils vont être fixés au sol ?

Afin que les paysages soient mis plus amplement en valeur, le comité technique demande à ce que chaque photo soit légendée afin que les passants puissent plus facilement identifier la localisation des paysages.

Quelle utilisation des photos sera faite après cet évènement. Est-ce que les droits à l'image ont été obtenus car c'est un photographe indépendant qui les a réalisés mais qui travaille au sein de la commune de Mende. Si les photos sont réutilisées, il sera nécessaire qu'une convention soit réalisée entre la commune de Mende et la structure x.

Notation du comité technique :

Le comité technique note à hauteur de 20/20 pour le respect des indicateurs et à hauteur de 9.62/20 pour la cohérence du projet avec la stratégie du GAL.

Avis du comité technique :

Le comité technique donne un **avis favorable** au projet.

Évolution du projet suite aux remarques du comité technique :

Les supports sont réalisés en bois reconstitué (matériau non disponible en Lozère). Ils sont entièrement fabriqués et laqués à Mende par des artisans locaux (Atelier Design Bois et Dérivé).

Au niveau de la diffusion de l'exposition :

Elle sera présentée dans le cadre du festival « Phot'Aubrac » à Nasbinals en septembre 2017. Elle se déplacera à l'office de tourisme « Monts du Midi tourisme » à Saint Chély d'Apcher, ainsi qu'à Meyrueis.

Des demandes ont été présentées par l'Entente interdépartementale « Causses et Cévennes » et le Centre permanent de la photographie.

Monsieur Patrick MALLET, journaliste à TV Sud Nîmes souhaite faire un reportage lors de l'inauguration de l'exposition.

Le lien du teaser de l'exposition : <https://www.youtube.com/watch?v=s61C-KhpPtk>



Le comité de programmation pour avis d'opportunité :

Remarques du comité de programmation du 30.03.2017 pour avis d'opportunité :

Benoit COLOMB précise que cette exposition aura lieu dans le centre-ville de Mende et plus particulièrement sur les places suivantes : Chaptal, au Blé, au Beurre, René Estoup. Au total ce sont 12 panneaux (totem) comprenant chacun 4 photos qui seront exposées, les photos présentes sur les totems feront 90 cm X 60 cm et, elles seront légendées. La légende sous chaque photo permettra la mise en valeur des paysages.

Un prototype en taille réel a été réalisé. Le pied du totem reprend le logo du signe l'infini du Conseil départemental de la Lozère. Pour éviter qu'ils ne soient déplacés, les 12 panneaux seront ancrés dans le sol.

De plus, ils seront amovibles c'est-à-dire qu'ils pourront être utilisés en enlevant la partie haute (les photos) et en gardant le support comme « mange debout ».

Cette exposition sera mise à disposition d'autres territoires gratuitement (festival « phot'Aubrac » à Nasbinals en septembre 2017, office de tourisme « Monts du Midi tourisme » à St Chély d'Apcher et à Meyrueis, Entente interdépartementale « Causses et Cévennes », centre permanent de la photographie,...).

De plus, Marion CHANEAC informe les membres du comité de programmation qu'un journaliste de « TV Sud Nîmes », Monsieur Patrick MALLET, a précisé sa volonté de faire un reportage sur cette exposition lors du vernissage. Le lien du Teaser de l'exposition est le suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=s61C-khpPtk>

Benoit COLOMB ajoute qu'un vernissage de l'exposition aura lieu aux alentours du 28-29 juin 2017.

Rémi de MONTAIGNE demande si cette exposition concerne uniquement les paysages du territoire de l'association Terres de vie en Lozère ou bien si elle concerne les paysages de la Lozère.

Il est répondu que cette exposition présentera les paysages de la Lozère mais, Marion CHANEAC précise que son implantation principale est sur la commune de Mende et qu'elle permet de faire la promotion du territoire.

Marion CHANEAC indique que la Chambre de commerce et d'industrie de la Lozère a émis un avis favorable.

Notation du comité de programmation pour avis d'opportunité (*voir grille de sélection ci-après*) :

Les membres du comité de programmation notent le projet à hauteur de 20/20 pour le respect des indicateurs et 14.23/20 pour la cohérence du projet par rapport à la stratégie du GAL Terres de vie en Lozère.

Avis du comité de programmation pour avis d'opportunité :

Le comité de programmation donne un [avis d'opportunité favorable](#) au projet.

Annexe 1 : Grille de sélection

Grille d'analyse et de sélection des projets présentés sur le LEADER - Fiche action 3

"Exposition Lozère Sauvage"				
Respect des indicateurs (0 ou 10)				
Indicateurs de la fiche action		Notation		Remarques
Nombre d'action de promotion : 10	Le montant du projet permet d'atteindre les objectifs de la fiche action (indicateurs) le montant du projet ne permet pas d'atteindre les objectifs de la fiche action (0), le montant du projet permet d'atteindre les objectifs de la fiche action (10)	10	/ 10	Le montant moyen Leader à respecter sur ce type de projet est d'environ 7 600 €. Le montant sollicité au GAL Terres de vie en Lozère est de 7231,74 €, il respecte donc les indicateurs.
Coef.8	Total	80	/ 80	
TOTAL respect des indicateurs		20	/ 20	
Qualité du projet				
Périmètre / échelle / objectif (0 / 5 ou 10)		Notation		Remarques
	Le projet rayonne sur le périmètre d'une commune (0), le projet rayonne sur le périmètre d'au moins 3 communes (5), le projet est porté / rayonne à l'échelle du périmètre d'un EPCI du territoire ou d'une commune nouvelle (10)	10	/ 10	Le projet valorise le territoire du GAL Terres de vie en Lozère.
Coef.0,40	Total	4	/ 4	
Principes de priorité		Notation		Remarques
Critère de priorité (0 / 5 ou 10)				
<i>Le projet :</i>				
Valorisation des ressources locales	S'appuie sur les ressources locales (patrimoine naturel ou culturel, filières locales tels le bois, la pierre,...) le projet ne fait pas référence aux ressources locales (0), le projet fait référence à au moins 1 ressource locale (5), le projet a pour objet la valorisation de plusieurs ressources locales (10)	0	/ 10	Les supports sont réalisés en bois reconstitué mais ce matériau est non disponible en Lozère.
	Valorise le patrimoine et les savoirs faire locaux (technique traditionnelle, restauration d'un petit patrimoine bâti,...) le projet ne valorise aucun patrimoine et savoir-faire local (0), le projet valorise 1 patrimoine ou savoir-faire local (5), le projet valorise au moins 2 ou plusieurs patrimoines ou savoir-faire locaux (10)	5	/ 10	Le projet permet la valorisation du patrimoine nature paysager.
Coef.0,20	Total	1	/ 4	
<i>Le projet prend en compte les problématiques environnementales suivantes :</i>				
Dimensions environnementales du projet	La prise en compte des ressources en eau et des énergies le projet ne fait pas référence à la problématique d'économies en eau et en énergie (0), le projet fait référence à la problématique des économies en eau et en énergie (5), le projet comporte un poste de dépense spécifique aux économies en eau et en énergies (10)	NC	/ 10	NC
	Le respect de l'environnement (cf. charte d'engagement éco évènement) le projet ne fait pas référence à cette charte (0), le projet s'engage sur au moins à 5 critères de la charte (5), le projet s'engage sur plus de 5 critères de la charte (10)	NC	/ 10	NC car ce n'est pas une manifestation mais une promotion du territoire
Coef.0,20	Total	0	/ 0	
<i>Le caractère partenarial du projet se manifeste par :</i>				
Dimensions partenariales du projet	La mobilisation de divers partenaires et/ou mutualisation de ressources, compétences, de lieux,... le projet ne mobilise aucun partenaire externe au porteur de projet ni aucune mutualisation(0), le projet mobilise au minimum 2 partenaires ou 2 mutualisations (5), le projet réunit des partenaires dont les relations sont fixées dans le cadre d'une convention de partenariat (10)	5	/ 10	

	Un projet qui s'inscrit dans le temps et sur le territoire <i>le projet n'a aucun lien avec les acteurs du territoire (0), le projet est en lien avec 1 partenaires local et s'inscrit dans la durée (5) le projet est en lien avec plusieurs partenaires locaux et s'inscrit dans la durée (10)</i>	10	/ 10	L'exposition sera présentée dans le cadre du festival "Phot'Aubrac" à Nasbinals en septembre 2017. Puis elle se déplacera à l'office de tourisme "Monts du Midi tourisme" à Saint-Chély d'Apcher puis à Meyrueis. Des demandes ont été faites par l'Entente Interdépartementale "Causse et Cévennes" et par le Centre permanent de la photographie.
Coef.0,30	Total	4,5	/ 6	
Impact sur le maintien et l'accueil de population	<i>Le projet contribue à la stratégie d'accueil et de maintien de population portée par l'association Terres de vie en Lozère par :</i>			
	Une action qui est en faveur du maintien et de l'accueil de populations <i>le projet ne fait pas référence au maintien et à l'accueil de population (0), le projet fait référence au maintien et à l'accueil de population (5), le projet a pour objet principal le maintien et l'accueil de population (10)</i>	5	/ 10	
	La contribution à une bonne connaissance du territoire et de ses ressources <i>le projet ne fait pas la promotion du territoire et de ses ressources (0), le projet fait en partie la promotion du territoire et de ses ressources (5), le projet a pour objet principal la promotion du territoire et de ses ressources (10)</i>	10	/ 10	Monsieur Patrick MALLET, journaliste à TV Sud Nîmes souhaite faire un reportage lors de l'inauguration de l'exposition.
Coef. 0,60	Total	9	/ 12	
TOTAL		18,5	/ 26	
TOTAL QUALITE DU PROJET		14,23	/ 20	

Respect des Indicateurs	20	/ 20	
Cohérence du projet par rapport à la stratégie du GAL Terres de vie en Lozère	14,23	/ 20	

Les dossiers n'ayant pas acquis au minimum 10 points sur 20 pour le respect des indicateurs et pour la cohérence du projet par rapport à la stratégie du GAL devront être retravaillés